



Démarche : SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Organisme : DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (DGEN)

Identité du demandeur

Email

Etablissement
Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Cette démarche en ligne permet de déposer une demande d'aide au titre du Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle (SCCA). Ce dispositif est régi par la loi du pays n° 2021-20 du 30 avril 2021 portant création d'un soutien à la création cinématographique et audiovisuelle (SCCA) ainsi que par son arrêté d'application, l'arrêté modifié n° 1016 CM du 11 juin 2021. La présente démarche est mise en œuvre conformément à cette réglementation.

La demande est présentée par le représentant légal de l'entreprise ou par une personne juridiquement habilitée à engager le porteur de projet.

L'accusé de réception électronique ne vaut ni complétude du dossier, ni promesse d'aide financière.

1) Qu'est-ce que le SCCA ?

Le Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle (SCCA) est un dispositif d'aides financières de la Polynésie française destiné à soutenir la préparation et la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques. Il contribue au développement et à la professionnalisation de la filière audiovisuelle en Polynésie française.

2) Puis-je déposer une demande ?

Vous pouvez déposer une demande si vous êtes une personne physique résidant en Polynésie française ou une personne morale établie en Polynésie française (hors personnes morales de droit public et sociétés d'économie mixte), et que vous êtes enregistrés au répertoire des entreprises ou au registre du commerce et des sociétés de Polynésie française sous l'un des codes NAF éligibles (5911A ou 5911C)

3) Mon projet est-il éligible ?

Le SCCA est réservé aux œuvres audiovisuelles et cinématographiques répondant aux conditions fixées par la réglementation. Le projet doit relever d'un programme de « stock », être destiné à une première diffusion à la télévision, au cinéma ou sur un service de médias audiovisuels à la demande (SMAD), et appartenir à l'une des catégories d'œuvres éligibles (voir article 4 de l'arrêté n° 1016 CM du 11 juin 2021), notamment les documentaires, les fictions, les œuvres d'animation, les magazines audiovisuels, les clips musicaux, les docufictions ou les œuvres audiovisuelles immersives. Les retransmissions télévisuelles, les captations de spectacles, les films de commande à caractère publicitaire ou promotionnel, les programmes de « flux », les projets déjà finalisés ou prêts à être diffusés à la date de la commission, les projets de nature à porter atteinte à l'image de la Polynésie française ainsi que les projets à caractère pornographique ou d'incitation à la violence sont exclus du dispositif.

En synthèse, la nature de l'œuvre, son format, sa durée ainsi que la phase pour laquelle l'aide est sollicitée (préparation ou production) doivent répondre aux conditions prévues par la réglementation.

4) Préparation ou production : quelle aide solliciter ?

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

L'aide à la préparation est destinée aux projets en cours d'écriture ou de développement. Elle contribue au financement des travaux préparatoires à la production de l'œuvre, notamment la rédaction du scénario, les recherches documentaires, les repérages, les auditions, la réalisation d'un pilote ou d'une bande-annonce, ainsi que les autres travaux préparatoires nécessaires à la présentation d'un projet de production. Cette aide ne peut être attribuée qu'une seule fois par projet.

L'aide à la production est destinée aux projets entrant en phase de réalisation. Elle contribue au financement des dépenses directement liées à la production de l'œuvre, notamment les droits artistiques, la rémunération des auteurs, réalisateurs, producteurs, artistes et techniciens, les moyens techniques, les décors, les costumes, les transports, la régie, la postproduction et les assurances. À noter que le dossier devra comporter un engagement d'un diffuseur, d'un distributeur cinéma ou d'un service de médias audiovisuels à la demande (SMAD), selon le mode de première diffusion envisagé. Cette exigence ne s'applique pas aux vidéoclips musicaux ni aux courts-métrages de fiction de création (5 à 30 minutes)

Comment se déroule la procédure ?

1. La phase de dépôt du 1er au 31 juillet : Vous complétez le formulaire en ligne et vous déposez l'ensemble des pièces justificatives demandées ;
2. La phase d'instruction du 1er au 31 août : Le service instructeur vérifie la recevabilité et la complétude du dossier ;
3. Le passage en commission pendant le mois de septembre : Les dossiers recevables sont présentés à la commission consultative (sa composition est définie selon l'article 10 de l'arrêté n° 1016 CM du 11 juin 2021) qui propose un avis sur chacun des dossiers (en fonction des critères disponibles à l'article 12 de l'arrêté n° 1016 CM du 11 juin 2021) ;
4. L'autorité compétente décide de l'attribution de l'aide après avis de la commission.

Références légales:

- Loi du Pays n°2021-20 du 30 avril 2021 portant création d'un soutien à la création cinématographique et audiovisuelle (SCCA)

- Arrêté n°1016 CM du 11 juin 2021 portant application de la loi du pays n°2021-20

- Arrêté n°0006/CM du 5 janvier 2026 portant modification de l'arrêté n°1016 CM

Cadre réglementaire et sincérité des informations transmises

Cette demande est instruite conformément à la loi du pays n° 2021-20 du 30 avril 2021 portant création du Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle (SCCA) et à son arrêté d'application modifié n° 1016 CM du 11 juin 2021.

Le dépôt d'une demande d'aide implique le respect des conditions, critères d'éligibilité, modalités d'attribution, la sincérité des informations communiquées et les obligations prévus par cette réglementation.

Avant de poursuivre votre démarche, assurez-vous que vous remplissez les conditions d'éligibilité et que votre projet répond aux exigences prévues par cette réglementation.

Statut du demandeur

Vous déposez cette demande en qualité de

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Personne physique

Personne morale

Personne physique

Vous déposez la demande en votre nom propre. Vous exercez votre activité en tant qu'entrepreneur individuel (entreprise individuelle, patenté, etc.) et êtes immatriculé au répertoire des entreprises de Polynésie française sous une activité éligible au SCCA : NAF 5911A (Production de films et de programmes pour la télévision) ou NAF 5911C (Production de films pour le cinéma). Le demandeur doit être à jour de ses obligations sociales et fiscales, ne pas faire l'objet d'une déclaration de cessation de paiement et respecter les autres conditions d'éligibilité prévues par la loi du pays n° 2021-20 du 30 avril 2021 et son arrêté d'application.

Personne morale

Vous déposez la demande au nom d'une structure disposant de la personnalité morale

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle (SARL, EURL, SAS, SA, association ou toute autre personne morale éligible). La structure doit être établie en Polynésie française, être immatriculée sous une activité éligible au SCCA : NAF 5911A (Production de films et de programmes pour la télévision) ou NAF 5911C (Production de films pour le cinéma). Le demandeur doit être à jour de ses obligations sociales et fiscales, ne pas faire l'objet d'une déclaration de cessation de paiement et respecter les autres conditions d'éligibilité prévues par la loi du pays n° 2021-20 du 30 avril 2021 et son arrêté d'application.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Extrait d'immatriculation au répertoire des entreprises (ISPF) de moins de 3 (trois) mois

Téléversez une copie de votre attestation ISPF que vous pouvez récupérer via le lien suivant : <https://www.ispf.pf/rte>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Extrait Kbis de moins de 3 (trois) mois

Téléversez une copie de votre inscription au registre du commerce (K-Bis) que vous pouvez récupérer lien suivant : <https://www.infogreffe.pf/>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Extrait Kbis de moins de 3 (trois) mois

Téléversez une copie de votre inscription au registre du commerce (K-Bis) que vous pouvez récupérer lien suivant : <https://www.infogreffe.pf/>

Votre activité principale déclarée est-elle l'une des suivantes ?

Votre code NAF figure notamment sur votre extrait d'immatriculation au répertoire des entreprises (ISPF) ou votre extrait Kbis. Seules les personnes physiques et morales immatriculées sous un code NAF éligible (5911A ou 5911C) peuvent bénéficier du SCCA.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Production de films et de programmes pour la télévision (Code NAF 5911A)

Production de films pour le cinéma (Code NAF 5911C)

Aucune de ces activités

Nombre de projets déposés par votre entreprise pour cette commission

Conformément à la réglementation, une même entreprise ne peut bénéficier d'une aide au titre de plus de quatre (4) projets présentés lors d'une même commission consultative du SCCA.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Il s'agit de l'un des 4 (quatre) premiers projets déposés par mon entreprise

Il s'agit du cinquième projet ou d'un projet suivant.

Nombre de projets audiovisuels ou cinématographiques actuellement en cours et bénéficiant du SCCA au sein de votre entreprise

Conformément à la réglementation, une même entreprise ne peut présenter plus de dix (10) projets en cours lors d'une même commission consultative du SCCA. Au-delà de cette limite, aucune nouvelle aide financière ne peut être accordée.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

10 (dix) projets ou moins

Plus de 10 (dix) projets

Optimisation du traitement de vos dossiers

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle
Pour favoriser une instruction rapide de votre demande, merci de téléverser chaque pièce justificative dans le champ correspondant et dans un fichier distinct.

Par exemple, le scénario, la note d'intention, le séquencier, le budget prévisionnel, le plan de financement ou les contrats doivent être déposés séparément, et non regroupés dans un seul document.

Cette organisation permet :

- un contrôle plus rapide de la complétude de votre dossier ;
- une réduction des demandes de pièces complémentaires ;
- une consultation plus fluide par les membres de la commission consultative ;
- un traitement administratif plus rapide de votre demande.

Quelques minutes consacrées à organiser vos documents facilitent significativement l'instruction de votre dossier et contribuent à réduire les délais de traitement pour l'ensemble des porteurs de projets.

Présentation du demandeur

Qui effectue cette demande ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Le demandeur (personne physique ou représentant légal de la personne morale)

Un représentant agissant pour le compte du demandeur

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Fonction au sein de la structure

Exemple : Chargé(e) de production, réalisateur(trice), producteur(trice) exécutif(ve), ...

Le représentant est-il habilité à engager le demandeur ?

Si vous n'êtes pas habilité(e) à engager le demandeur, le représentant légal ou une personne dûment habilitée devra signer le courrier de demande d'aide et les documents nécessitant son engagement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Votre adresse de messagerie

Numéro de téléphone

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Une copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).

Une copie de la pièce d'identité du représentant légal ou de la personne habilitée à signer au nom de la société

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Présentation des références professionnelles du demandeur

Dans un fichier au format PDF, présentez les principales références professionnelles du demandeur en lien avec la production audiovisuelle ou cinématographique. Vous pouvez notamment faire état des œuvres déjà réalisées ou produites, des expériences significatives, des distinctions obtenues, des diffusions, des sélections en festivals ou de toute autre référence permettant d'apprécier votre expérience.

Site internet

Indiquez le site internet officiel du demandeur

Réseaux professionnels

Indiquez tous les liens vers vos profils ou pages professionnels en ligne (par exemple : LinkedIn, IMDb, FilmFreeway, plateforme professionnelle, IMDb, ...)

Bande démo (Showreel)

Indiquez le lien vers une bande démo ou une présentation vidéo de vos réalisations (Youtube, Viameo, ...)

La demande d'aide

Type d'aide sollicitée

Veuillez sélectionner le type d'aide correspondant à la phase d'avancement de votre projet.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Aide à la préparation

Aide à la production

C'est quoi l'aide à la préparation ?

L'aide à la préparation concerne les projets en cours d'écriture ou de développement. Cette aide permet de financer les travaux préparatoires à la réalisation de l'œuvre, tels que l'écriture du scénario, les recherches documentaires, les repérages, les auditions, la réalisation d'un pilote ou d'une bande-annonce, ainsi que les autres travaux nécessaires à la préparation du projet. Une même œuvre ne peut bénéficier qu'une seule fois d'une aide à la préparation par le SCCA.

C'est quoi l'aide à la production ?

L'aide à la production concerne les projets qui entre en phase de production. Cette aide permet de contribuer au financement des dépenses directement liées à la réalisation de l'œuvre, notamment les droits artistiques, les rémunérations des auteurs, réalisateurs, producteurs, artistes et techniciens, les moyens techniques, les décors, les costumes, les

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle transports, la régie, la postproduction et les assurances.

Type d'œuvre en production

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Documentaire unitaire de 26 min
- Documentaire unitaire de 52 min
- Documentaires en série + de 22 min >= 4 épisodes
- Documentaires en série + de 44 min >= 4 épisodes
- Documentaire long métrage
- Animation courte (durée unitaire ou cumulée 2-19 min)
- Animation de fiction >= 20 min
- Clips vidéo > 2 min
- Magazines en série (15 épisodes, > 11 min)
- Magazines numériques (>= 8 épisodes, 5-15 min)
- Téléfilms > 52 min
- Fiction long métrage 60 min
- Fiction court métrage > 5 épisodes de > 5 min
- Court-métrage de fiction de création unitaire (5-30 min)
- Programme court fiction en série > 3 min > 10 épisodes
- Série fiction > 4 épisodes > 40 min
- Docufiction
- Docufiction en série > 4 épisodes > 26 min
- Œuvres audiovisuelles immersives

Type d'œuvre en préparation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Documentaire unitaire + de 22 min
- Documentaire unitaire + de 44 min
- Documentaires en série + de 22 min >= 4 épisodes
- Documentaires en série + de 44 min >= 4 épisodes
- Documentaire long métrage
- Œuvres d'animation (films ou séries, durée unitaire ou cumulée >= 6 min)
- Téléfilms > 52 min
- Fiction long métrage 60 min
- Fiction court métrage > 5 épisodes de > 5 min
- Court-métrage de fiction de création unitaire (5-30 min)
- Programme court fiction en série > 3 min > 10 épisodes
-

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

- Docufiction
- Docufiction en série > 4 épisodes > 26 min
- Œuvres audiovisuelles immersives

Montant de l'aide sollicitée au titre du SCCA

Attention : Le montant sollicité ne peut excéder 50 % des dépenses prévisionnelles réalisées en Polynésie française et il doit également respecter les plafonds d'aide prévus par la réglementation (article 6 de l'arrêté modifié n° 1016 CM du 11 juin 2021) : <https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=569258&idr=1161&np=1>

Pourcentage des dépenses locales éligibles sollicité au titre du SCCA

(Montant de l'aide sollicitée ÷ Montant des dépenses locales éligibles) × 100

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Lettre de demande de subvention signée

Téléversez un courrier sollicitant l'attribution d'une aide au titre du Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle (SCCA). Ce courrier doit être signé par une personne juridiquement habilitée à engager le demandeur.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur

Téléversez un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur. En cas d'attribution de l'aide, les versements seront effectués sur le compte bancaire indiqué sur ce document.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Historique des aides perçues de la Polynésie française

Téléversez le fichier Excel récapitulatif de l'ensemble des aides à la création cinématographique et audiovisuelle déjà perçues auprès de la Polynésie française par le demandeur.

Ce document permet au service instructeur de suivre les aides antérieurement attribuées, d'apprécier le niveau de réalisation des engagements pris au titre des précédentes aides et de vérifier le respect des règles applicables au dispositif.

Présentation du projet

Titre du projet

Nom de l'œuvre tel qu'il apparaîtra sur les documents officiels.

Le projet a-t-il déjà bénéficié d'une aide à la préparation du SCCA ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Arrêté d'attribution de l'aide à la préparation

Téléversez l'arrêté ayant attribué l'aide à la préparation au titre du SCCA pour ce projet. Vous pourrez retrouver ce document via <https://lexpol.cloud.pf/>

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Le projet est-il adapté d'une œuvre préexistante ?

Sélectionnez « Oui » si votre projet est adapté d'un livre, d'une bande dessinée, d'un spectacle, d'une œuvre audiovisuelle ou de toute autre œuvre protégée.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Contrat(s) des auteurs (scénariste(s), contrat de cession ou d'option des droits d'adaptation, auteur(s) de l'œuvre originale, ...)

Téléversez au format PDF les contrats signés liant le porteur de projet aux auteurs de l'œuvre. Sont notamment concernés les scénaristes, les adaptateurs ainsi que les auteurs de l'œuvre originale lorsque le projet est adapté d'une œuvre préexistante. Ces contrats doivent permettre d'établir les droits du porteur de projet sur l'exploitation de l'œuvre présentée.

Le projet est-il présenté :

Sélectionnez « Oui » si votre projet est réalisé avec une ou plusieurs autres sociétés de production.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Par une seule entreprise

En coproduction

En groupement momentané d'entreprises (GME)

Nom du ou des coproducteurs

Indiquez la dénomination sociale de chaque coproducteur participant au projet.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si contrat ou protocole de coproduction

Téléversez le contrat ou protocole de coproduction

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

si GME

Téléversez les 4 (quatre) pièces obligatoires suivantes :

- Convention de groupement ou contrat de coproduction désignant le mandataire (obligatoire) désignant le mandataire ;
- Extrait Kbis ou justificatif équivalent de chacun des membres (obligatoire) ;
- Attestation sociale ou fiscale de chacun des membres indiquant le nombre de salariés permanents (obligatoire) ;
- Engagement du mandataire confirmant la participation effective de la structure de petite taille (obligatoire).

Le projet bénéficie-t-il déjà d'un engagement d'un diffuseur, d'un distributeur ou d'un SMAD ?

Pour les projets en production (hors clips musicaux et courts-métrages de fiction de création), un engagement est exigé par la réglementation.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Type de primo-diffusion envisagée

Sélectionnez le mode principal de première diffusion envisagé pour votre œuvre

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Télévision

Cinéma

Service de médias audiovisuels à la demande (SMAD)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si Télévision

Téléversez la lettre d'engagement du diffuseur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si Cinéma

Téléversez la lettre d'engagement du distributeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si SMAD

Téléversez le contrat d'achat des droits de diffusion

Une stratégie de diffusion et d'exploitation de l'œuvre est-elle déjà identifiée ?

Indiquez si vous avez déjà identifié des perspectives de diffusion ou d'exploitation de votre œuvre (festival, chaîne de télévision, plateforme de vidéo à la demande, distributeur, salle de cinéma, marché professionnel ou tout autre canal de diffusion).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Stratégie de diffusion et d'exploitation

Décrivez la stratégie de diffusion et d'exploitation envisagée pour votre œuvre. Vous pouvez notamment préciser les diffuseurs, plateformes, festivals, marchés professionnels ou autres circuits de diffusion visés, les territoires concernés ainsi que les principales étapes de votre stratégie de valorisation en Polynésie française et à l'international.

Le cas échéant, indiquez également les démarches déjà engagées (prises de contact, lettres d'intérêt, préachats, contrats ou sélections obtenues).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Documents justificatifs de la stratégie de diffusion

Téléversez tout document permettant d'étayer votre stratégie de diffusion et d'exploitation (plan de diffusion, calendrier de diffusion, lettres d'intérêt, courriels d'échanges avec des diffuseurs, programmateurs ou distributeurs, sélections en festivals, contrats, préachats, ou tout autre document pertinent).

Votre résumé du projet

Présentez votre projet, son sujet, son traitement artistique et les principaux objectifs poursuivis.

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Note d'intention du réalisateur ou de l'auteur

Téléversez au format PDF une note d'intention présentant la vision artistique et narrative du projet. Ce document doit notamment exposer les motivations de l'auteur ou du réalisateur, les objectifs poursuivis, le traitement envisagé de l'œuvre ainsi que les principaux choix d'écriture et de réalisation. Cette note permet d'apprécier la démarche créative qui guide la phase de préparation du projet.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Note de description ou d'intention détaillée du projet

Téléversez au format PDF une note de description ou d'intention détaillée présentant le projet et son traitement audiovisuel. Ce document doit notamment décrire les choix artistiques et techniques, les intentions de réalisation, le traitement envisagé de l'œuvre ainsi que les thématiques développées. Il permet au service instructeur et à la commission consultative d'apprécier la cohérence, la qualité et les ambitions du projet présenté.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Synopsis ou scénario

Téléversez le synopsis ou le scénario du projet au format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste des sujets

Téléversez un fichier présentant la liste des sujets traités au format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Storyboard

Téléversez au format PDF un fichier présentant le storyboard de votre animation qui permettra à la commission de mieux apprécier votre projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Continuité dialoguée

Téléversez le fichier au format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Séquencier

Téléversez au format PDF le séquencier de l'œuvre, lorsqu'il existe. Le séquencier présente le déroulement du projet séquence par séquence et permet de comprendre la structure narrative de l'œuvre avant ou en complément du scénario.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bible graphique

Téléversez le fichier au format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Calendrier prévisionnel de préparation

Téléversez au format PDF le calendrier prévisionnel des principales étapes de préparation de votre projet, le cas échéant. Ce document peut notamment présenter les périodes d'écriture, de recherches documentaires, de repérages, de casting, de développement graphique, de réalisation d'un pilote ou de toute autre étape préparatoire pertinente.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

-

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Téléversez au format PDF le calendrier de tournage (plan de travail) présentant l'organisation prévisionnelle des journées de tournage. Ce document permet d'apprécier le déroulement opérationnel de la production ainsi que la cohérence du calendrier avec le projet présenté.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Calendrier de production

Téléversez au format PDF le calendrier de production (plan de travail) présentant les principales étapes de production (layout, animation, compositing, etc. Ce document permet d'apprécier le déroulement opérationnel de la production ainsi que la cohérence du calendrier avec le projet présenté.

Thématique(s) du projet

Sélectionnez la ou les thématiques correspondant à votre projet, conformément au référentiel publié par le service instructeur disponible ici : <https://www.service-public.pf/dgen/wp-content/uploads/sites/3/2026/06/Referentiel-indicatif-Audiovisuel.pdf>

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Réinventer la réussite (Valoriser l'effort, l'intégrité, la quête de sens, la résilience, l'accomplissement et le progrès personnel)
- Repenser l'éducation (Insister sur les relations humaines, le droit à une seconde chance et la diversité des intelligences)
- Déconstruire le mythe du travail-punition (Valoriser les métiers oubliés et montrer le travail comme un espace d'épanouissement)
- Promouvoir l'excellence (Insuffler une culture de l'excellence pour stimuler le progrès personnel et collectif)
- Explorer l'identité (Être fier de son héritage, choisir ce qu'on transmet et construire un avenir authentique et moderne)
- Retrouver la santé (Faire de la santé un élément essentiel de l'identité polynésienne, encourager la prévention)
- Prévenir les violences (Sensibiliser, déconstruire l'emprise et valoriser les relations respectueuses)
- Cultiver l'esprit critique (Vérifier l'information, développer l'humilité intellectuelle et promouvoir le dialogue et la curiosité)
- Relancer l'intérêt pour la politique (Comprendre avant de juger, explorer des perspectives variées et voir l'engagement comme un acte de maturité)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dossier de communication

Pièce facultative : dossier de communication (kit presse, teaser, stratégie export) prouvant la volonté d'exploitation hors Polynésie française.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste du matériel technique de tournage et de post-production

La liste complète du matériel technique de tournage et de post-production (avec les numéros de série) :

- appartenant à la société de production qui sollicite l'aide
- en location (en précisant la provenance)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste prévisionnelle nominative des personnels engagés sur la préparation

Téléversez la liste prévisionnelle nominative des personnels engagés sur votre projet, en utilisant le modèle mis à votre disposition. Cette liste doit notamment préciser les fonctions occupées, les noms des intervenants, le nombre prévisionnel de jours travaillés ainsi que leur lieu de résidence fiscale, conformément à la réglementation.

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste prévisionnelle nominative des personnels engagés sur la production

Téléversez la liste prévisionnelle nominative des personnels engagés sur votre projet, en utilisant le modèle mis à votre disposition. Cette liste doit notamment préciser les fonctions occupées, les noms des intervenants, le nombre prévisionnel de jours travaillés ainsi que leur lieu de résidence fiscale, conformément à la réglementation.

Informations complémentaires – Œuvre audiovisuelle immersive

Type d'immersion et technologie immersive principale

Sélectionnez la technologie immersive principalement utilisée par votre œuvre.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Réalité virtuelle (VR)

- Réalité augmentée (AR)

- Réalité mixte (MR)

Quel est l'objectif principal de votre œuvre ?

Indiquez l'objectif principal poursuivi par votre œuvre immersive.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Artistique

- Culturel

- Éducatif

- Mixte

Présentation de l'expérience immersive

Décrivez l'expérience proposée au public, les interactions prévues, le déroulement de l'expérience ainsi que les principaux choix artistiques, narratifs ou techniques.

Le projet nécessite-t-il un équipement spécifique ?

Indiquez si votre œuvre nécessite un matériel ou un dispositif particulier pour être expérimentée.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Description du dispositif technique

Décrivez les équipements nécessaires à l'expérience immersive (casque VR, lunettes AR, dispositif interactif, installation, capteurs, etc.).

Support(s) de diffusion envisagé(s)

Indiquez si votre œuvre nécessite un matériel ou un dispositif particulier pour être expérimentée.

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Casque de réalité virtuelle

Smartphone / tablette

Ordinateur

Installation muséale

Festival

Plateforme numérique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Calendrier de réalisation

Téléversez au format PDF le calendrier de réalisation (plan de travail) présentant les étapes de réalisation et de développement. Ce document permet d'apprécier le déroulement opérationnel de la production ainsi que la cohérence du calendrier avec le projet présenté.

Prototype ou démonstrateur disponible ?

Téléversez au format PDF le calendrier de réalisation (plan de travail) présentant les étapes de réalisation et de développement. Ce document permet d'apprécier le déroulement opérationnel de la production ainsi que la cohérence du calendrier avec le projet présenté.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Vidéo ou lien de démonstration

Téléverser une vidéo de démonstration ou un lien vers une version de démonstration (facultatif)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Budget du projet

Montant du budget total prévisionnel du projet en francs CFP

Correspond au coût total prévisionnel du projet, incluant l'ensemble des dépenses réalisées en Polynésie française et hors de Polynésie française.

Montant prévisionnel des dépenses réalisées en Polynésie française

Correspond aux dépenses qui seront engagées auprès de personnes physiques, d'entreprises ou de prestataires établis en Polynésie française, ainsi qu'aux autres dépenses locales éligibles prévues par la réglementation.

Montant prévisionnel des dépenses réalisées hors de Polynésie française

Correspond aux dépenses qui seront réalisées en dehors de la Polynésie française.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Budget total prévisionnel détaillé

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Téléversez le budget prévisionnel détaillé du projet. Celui-ci doit notamment faire apparaître les dépenses locales, les dépenses réalisées hors de la Polynésie française, les dépenses poste par poste, les bases tarifaires, les durées d'emploi des personnels, la nature des prestations ainsi que l'ensemble des financements publics et privés sollicités.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan de financement prévisionnel

Téléversez le plan de financement prévisionnel présentant l'ensemble des ressources mobilisées ou sollicitées pour financer le projet. Le total doit être égal au budget

Situation administrative, sociale et fiscale

Explication

Cette rubrique permet de vérifier que le demandeur remplit les conditions administratives prévues par la réglementation du SCCA. Les pièces justificatives demandées sont obligatoires pour l'instruction de votre dossier.

Êtes-vous à jour de vos obligations fiscales en Polynésie française ?

Le demandeur doit être à jour de ses obligations fiscales pour pouvoir bénéficier du SCCA.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de régularité fiscale

Téléversez une attestation de régularité fiscale en cours de validité délivrée par la Direction des impôts et des contributions publiques (DICP). L'attestation doit être de l'année civile en cours.

Le demandeur est-il à jour de ses obligations sociales ?

Le demandeur doit être à jour de ses obligations sociales pour pouvoir bénéficier du SCCA.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de régularité sociale

Téléversez une attestation de régularité sociale en cours de validité délivrée par la Caisse de prévoyance sociale (CPS). L'attestation doit être de l'année civile en cours.

Le demandeur fait-il l'objet d'une déclaration de cessation de paiement ?

Les bénéficiaires du SCCA ne doivent pas faire l'objet d'une déclaration de cessation de paiement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Votre entreprise dispose-t-elle de trois (3) exercices comptables clos ?

Cette information permet de déterminer les documents comptables devant être transmis.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Aucun exercice clos

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

- 1 (un) exercice clos
- 2 (deux) exercices clos
- 3 (trois) exercices clos ou plus

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Téléverser les bilans et comptes de résultat des derniers exercices clos (jusqu'aux 3 derniers exercices clos)

Téléversez les bilans et comptes de résultat jusqu'aux 3 (trois) derniers exercices comptables clos de votre entreprise. Ces documents permettent d'apprécier la situation financière du demandeur.

Êtes-vous assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Documents comptables des 3 (trois) derniers exercices comptables clos

L'article LP 344-11 du code des impôts prévoit que "Toute personne assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée doit tenir une comptabilité conforme au plan comptable général permettant de justifier les éléments portés sur les déclarations périodiques de recettes ou de chiffres d'affaires prévues à l'article LP. 345-1".

Téléversez tout document comptable permettant d'apprécier la situation financière de votre activité au titre des 3 (trois) derniers exercices comptables clos. Il peut notamment s'agir de comptes annuels, d'un compte de résultat, d'une balance comptable, d'une liasse fiscale ou de tout autre document comptable équivalent.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Les statuts à jour de votre société

Téléversez les statuts en vigueur de votre structure. Ce document permet notamment de vérifier sa forme juridique, son objet social, les règles de gouvernance ainsi que les pouvoirs de son représentant légal.

Pièces complémentaires

Explication

Les justificatifs renseignés dans cette rubrique permettent au service instructeur de vérifier si votre projet remplit les critères ouvrant droit à une bonification pour atteindre le plafond de l'aide sollicitée, conformément à l'article 6 de l'arrêté.

Transmission et formation locale

Les actions peuvent notamment prendre la forme de stages, d'ateliers, de formations, de tutorat ou de toute autre action directement liée à la préparation ou à la production de l'œuvre.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Convention(s) de stage, convention(s) de formation ou justificatif(s) équivalent(s)

Téléversez les conventions signées, attestations ou tout document justifiant les actions de transmission ou de formation prévues.

Le projet répond-il au critère « Dépenses locales fortes » prévu à l'article 6 de l'arrêté ?

SCCA 2026 - Session 2 : Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Ce critère concerne les projets dont les dépenses locales représentent au moins 20 000 000 F CFP (vingt millions de francs CFP) ou au moins 60 % (soixante pour cent) du budget total réalisé en Polynésie française.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Usage d'une langue polynésienne

Le projet prévoit-il une version intégralement réalisée en langue polynésienne ou intégrant une version sous-titrée en polynésien

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document décrivant les modalités d'utilisation d'une langue polynésienne

Téléversez tout document permettant d'apprécier l'usage d'une langue polynésienne dans le projet.

Le projet répond-il au critère « Développement de la filière locale » prévu à l'article 6 de l'arrêté ?

Ce critère concerne les projets employant au moins 60 % (soixante pour cent) de professionnels domiciliés et immatriculés en Polynésie française depuis au moins 3 (trois) ans sur l'ensemble des postes techniques et artistiques (hors figuration et cachets isolés), et confiant au moins 2 (deux) postes clefs à des professionnels domiciliés en Polynésie française depuis au moins 3 (trois) ans, parmi les fonctions suivantes : réalisateur, 1er assistant réalisateur, directeur de production, ingénieur du son, scénariste, monteur image ou monteur son.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif du développement de la filière locale

Téléversez tout document permettant de justifier que votre projet satisfait à ce critère.

Le projet répond-il au critère « Effet de levier » prévu à l'article 6 de l'arrêté ?

Ce critère concerne les projets justifiant d'un effet de levier supérieur ou égal à 3 (trois), calculé selon la formule suivante : Effet de levier = Montant total du projet ÷ Montant de la subvention sollicitée. En d'autres termes, il faut que le montant de la subvention sollicitée ne dépasse pas les 33,34 % du budget total du projet.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Dépôt du dossier

Le dépôt de votre dossier est effectif uniquement lorsque l'ensemble des champs obligatoires est correctement renseigné et qu'aucun champ n'apparaît en rouge dans le formulaire.

Tout dossier déposé fait systématiquement l'objet d'un courriel de confirmation de dépôt, envoyé automatiquement à l'adresse électronique renseignée lors de la démarche.

En l'absence de ce courriel, le dépôt du dossier doit être considéré comme non finalisé.

